



Mairie de Rivedoux-Plage

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance ordinaire du 21 février 2014

L'an deux mille quatorze le 21 février à 20 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

---

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM., Damien BLANC, Nicolas PIGNOL Alain LACHAUMETTE, Gilbert CADUC, Jacques COUHÉ, Bruno-José GIOVANNINI, Mme. Liliane PIGNOL, Mme Colette PIVETEAU

Absents excusés: M. Frédy MELLE a donné pouvoir à M. Marc CHAIGNE  
M. Pierre NIVOIS a donné pouvoir à M. Gilbert CADUC  
M. Jean-Pierre OLLIVIER a donné pouvoir à M. Serge KINDEL

Absents excusés: Mme Monique ROYER,

Secrétaire de séance : M. Gilbert CADUC a été élu secrétaire de séance.

---

Date de la convocation	:	17 février 2014
Nombre de membres en exercice	:	18
Nombre de membres présents	:	14
Pouvoirs	:	3
Nombre de suffrages exprimés	:	17

---

Le Conseil Municipal :

#### 1) Compte-rendu du Conseil Municipal

Adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 6 juillet 2012

#### 2) Construction d'un bâtiment pour les services techniques et d'un bâtiment à usage agricole: attribution et signature des marchés

A l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer les marchés de travaux pour les lots n° 1 à 8 et n° 10 et 11 avec les entreprises attributaires dans la limite des crédits alloués à cette opération ;
- Déclare le lot n° 9 « Peinture » infructueux et adopte la procédure adaptée ;
- Dit que les crédits afférents à cette réalisation seront inscrits au compte 2313 – opération n° 156 et au compte 2313 – opération n° 172 du Budget communal.

**3) Construction d'une Maison des Activités Associatives et de l'Office de Tourisme: approbation du dossier de consultation des entreprises, lancement de la consultation, avenant au contrat de maîtrise d'œuvre**

**A l'unanimité,**

- **Approuve** le Dossier de Consultation des Entreprises qui sera remis aux candidats dans le cadre de la consultation pour la construction de la Maison des Activités Associatives et de l'Office de Tourisme de RIVEDOUX-PLAGE.
- **Décide** de procéder à la dévolution des travaux selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28 et 40 du Code des marchés Publics
- **Approuve** le contenu de l'avenant
- **Autorise** le Maire à signer cet avenant pour un montant de : **4 200,00€ HT**
- **Arrête** le coût global du contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une Maison des Activités Associatives et de l'Office de Tourisme à : **70 350,00€ HT**
- **Dit** que les crédits afférents à cette réalisation seront inscrits au compte 2313 – opération n° 165 du budget communal.

**4) Surveillance des baignades et des activités nautiques: bilan de la saison 2013, convention avec le SDIS 17 pour la saison 2014**

**- Prend acte** du contenu du bilan tel que présenté

**A l'unanimité,**

- **Approuve** les termes de la Convention portant organisation et surveillance des lieux de baignade à intervenir entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Charente-Maritime et la Commune de Rivedoux-Plage au titre de la saison estivale 2014 ;
- **Autorise** le Maire à signer la présente convention qui fixe les règles et conditions de fonctionnement visant à assurer la sécurité de la zone de baignade surveillée ;
- **Décide** d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2014.

**5) Défense des intérêts de la commune dans l'instance introductive devant le Tribunal Administratif de Poitiers contre les deux arrêtés préfectoraux du 27 juin 2013**

**A l'unanimité,**

- **Désigne Maître Valérie BROSSIER, avocate à la Cour du cabinet ARTEMIS de POITIERS,** pour organiser la défense des intérêts de la commune dans le cadre de cette procédure
- **Dit** que les crédits nécessaires seront portés au budget communal 2014 -article 6226-
- **Demande** à Monsieur le Maire de communiquer le présent dossier aux Mutuelles du Mans Assurances dans le cadre de son contrat de protection juridique.

**6) Désignation des candidats autorisés à exploiter un banc sous le marché couvert**

**A l'unanimité,**

- **Approuve** le choix des candidats autorisés à exploiter un banc sous le marché couvert à savoir: Poissonnerie LABATUD, François ALDO, Stéphane LEYSSENOT, SARL SAM et MAT, Frédéric PARENT, LAMOUSSE et Malika CHERIFI

**7) Répartition du produit des amendes de police perçu en 2013**

**A l'unanimité,**

- **Accepte** la nature et le montant de **82 986,69 € H.T.** du projet de réalisation d'un parking Place de la République, opération subventionnable au titre du Fonds de Répartition du produit des amendes de police –Exercice 2014-
- **Autorise** le Maire à signer les devis et bons de commande ainsi que toutes pièces administratives dans la limite des crédits affectés à cette opération ;
- **Dit** que les crédits nécessaires au financement de ce programme sont inscrits au Budget Primitif 2014 de la Commune –compte 2315– opération n°165
- **Sollicite** l'autorisation de commencer les travaux avant la réception de la décision attributive de subvention.

**8) Accueil de loisirs sans hébergement "En Ré Mineur": programme des vacances de février et tarifs**

A l'unanimité, approuve le programme tel que présenté et les tarifs correspondants

**9) D.I.A en D.P.U**

Décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les DIA soumises à son appréciation.

**10) Questions diverses**